



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 MAI 2023

REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES

Question de Yutong Li

« Nous savons que l'entreprise a deux moyens de restituer les bénéfices aux actionnaires : les dividendes et les rachats d'actions. J'ai remarqué que votre entreprise a été très active dans l'utilisation des rachats d'actions au cours des dernières années. Ainsi, j'aimerais savoir pourquoi vous avez fait le rachat d'action plutôt que de distribuer seulement les dividendes ? quel sont les intérêts pour vous de racheter votre propre action ? En outre, quels sont les critères sur lesquels vous vous basez pour effectuer cette répartition entre les rachats d'actions et les dividendes ? Je suis consciente que vous avez un plan d'actionnariat salarié, mais pourriez-vous me donner des raisons autres que celles-ci, s'il vous plait, car j'ai constaté qu'il y avait un écart important entre votre programme de rachat d'actions et les besoins du plan d'actionnariat salarié. »

Réponse :

Accor a maintenu la distribution d'un dividende de manière récurrente au cours des années passées, excepté durant la crise liée à la pandémie de Covid 19 entre 2020 et 2021.

Lorsque le Groupe a bénéficié de recettes exceptionnelles, notamment liées à des cessions d'activités, des programmes de rachat d'actions ont été réalisés en 2018 et 2019, tout en maintenant la distribution de dividende. Les programmes de rachat d'actions ont tiré profit d'un cours de bourse jugé faible et constitue un acte de confiance dans le futur du Groupe.

Ces rachats d'actions suivies d'une annulation de celles-ci soutiennent le cours de bourse et n'ont pas d'impact fiscaux pour les actionnaires, contrairement à la distribution d'un dividende. Ils ne visaient pas à couvrir les besoins du plan d'actionnariat salarié.

Question de Lluís Peralta Zaragoza

« Sauf erreur de notre part, votre précédent objectif de consommation d'eau a été atteint l'année dernière (réduction de 27 % par rapport à 2019), ce dont nous vous félicitons. Avez-vous déjà fixé de nouveaux objectifs de réduction de la consommation d'eau ? Envisagez-vous de lier également ces objectifs à la rémunération du PDG ? Quelles actions, en tant que chaîne hôtelière, pouvez-vous entreprendre pour réduire davantage la consommation d'eau ? Existe-t-il une possibilité, dans un avenir proche, de mettre en place un système de récupération de l'eau ? »

Réponse :

L'enjeu lié à la préservation de la ressource en eau est pleinement ancré dans le cadre stratégique de développement durable du Groupe. La question de l'eau est étroitement liée à celle du réchauffement climatique, question sur laquelle le groupe Accor est fortement engagé.

Par ailleurs, la question de l'eau est un enjeu infiniment local, qui doit se traiter à l'échelle de l'hôtel et de son contexte environnemental, et ne plus être édicté de manière globale et indifférenciée. Nous suivons l'évolution des recommandations scientifiques pour traiter de ce sujet. Nous n'avons donc pas défini de nouveaux objectifs globaux sur la réduction de la pression sur la ressource en eau. Néanmoins, nous avons une démarche claire, à ancrer dans le temps, pour réduire notre pression et nos impacts :

- Nous conduisons une évaluation de l'exposition au risque de stress hydrique et de qualité de l'eau de notre réseau d'hôtel. Cela nous permettra de prioriser les régions et les hôtels qui doivent mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire le risque auxquels ils sont exposés
- Nous élaborons dans le même temps un plan de sobriété eau permettant à l'ensemble de nos hôteliers de mettre fin au gaspillage de l'eau, avec des mesures de sensibilisation comportementale et d'outillage
- Nous agissons également sur le Food & Beverage, qui représente près de 40% de notre empreinte eau, afin de réduire les pressions. La lutte contre le gaspillage alimentaire et le travail que nous engageons sur l'approvisionnement responsable de nos bars et restaurants sont des éléments clés de la préservation de la ressource en eau

A l'avenir, cette démarche s'inscrira sous forme d'objectifs précis, spécifiques à chaque région et hôtels, et devra être un des critères de performance de nos équipes opérationnelles à minima.